



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Procès-verbal de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 28 Mars 2012, à 17h, au 100, place de la Mairie, St-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier
Madame Berthe Bélanger
Madame Danielle St-Laurent

Sont aussi présents : Monsieur Denis Desautels, substitut Val-des-Lacs
Monsieur André Brisson, substitut St-Faustin-Lac-Carré
Monsieur Jean-Marc Boivin, substitut Lac-Supérieur
Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier-Coordonnateur
Madame Diane Taillon, directrice-générale, Lac-Supérieur
Monsieur Jacques Brisebois, directeur général, St-Faustin- Lac-Carré

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sous la présidence de M. Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 17h.

2. **R.123-03-2012** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ordre du jour

- 1.** Ouverture de la séance ordinaire
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire 29 Février 2012
- 4.** Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
- 5.** Dépôt du rapport financier au 31 Décembre 2011
- 6.** Nomination au poste de président(e) et de vice-président(e)
- 7.** Modification du calendrier des séances ordinaires de la régie
- 8.** Acceptation des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective
- 9.** Adoption des conditions salariales du coordonnateur
- 10.** Période de questions
- 11.** Levée de la séance

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

3.

R.124-03-2012

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 FÉVRIER 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 Février 2012, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 Février 2012, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

4.

R.125-03-2012

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 01 Février au 23 Mars 2012 totalise \$54,175.16 et se détaille comme suit :

Chèques	\$ 48,851.06
Paiements directs	\$ 834.66
Salaires et remises gouvernementales	\$ 4,489.44

Total : \$ 54,175.16

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger

D'APPROUVER la liste des déboursés comprenant les chèques # 65 à 74 pour un montant de \$ 48,851.06, les paiements directs pour un montant de \$ 834.66 et les salaires et remises gouvernementales pour un montant de \$ 4,489.44 pour un total de \$ 54,175.16.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

5. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2011

Le secrétaire-trésorier M. Gilles Bélanger fait le dépôt du rapport financier de la régie préparé par Yves de Carufel CGA inc.

6. R.126-03-2012 NOMINATION AU POSTE DE PRÉSIDENT(E) ET DE VICE-PRÉSIDENT(E)

CONSIDÉRANT QUE le mandat de président et de vice-présidente se termine le 14 Avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'article 586 du code municipal prévoit que la durée du mandat est d'un an et est renouvelable;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

DE NOMMER M. Pierre Poirier à titre de président de la régie intermunicipale des Trois-Lacs pour une période d'un an soit jusqu'au 13 Avril 2013;

DE NOMMER Mme. Berthe Bélanger à titre de vice-présidente de la régie intermunicipale des Trois-Lacs pour une période d'un an soit jusqu'au 13 Avril 2013;

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

7. R.127-03-2012 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 597 du code municipal le conseil d'administration détermine par résolution son calendrier des séances ordinaires;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de la régie est presque complétée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration désire modifier le calendrier 2012 adopté par la résolution R98-11-2011 lors de la séance du 30 Novembre 2011;

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger

D'ADOPTER le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil d'administration de la régie pour le reste de l'année 2012;

- 30 Mai 2012
- 25 Juillet 2012
- 19 Septembre 2012
- 28 Novembre 2012
- 17 h Val-des-Lacs
- 17 h Lac-Supérieur
- 17 h St-Faustin-Lac-Carré
- 17 h Val-des-Lacs

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

8.

R.128-03-2012

ACCEPTATION DES CONDITIONS DE RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la régie intermunicipale des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013, sont justifiées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la régie et qu'ils jugent opportun de les accepter;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés de la régie intermunicipale des Trois-Lacs pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013 au montant de 6,182.15 taxes incluses.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

9.

R.129-03-2012

ADOPTION DES CONDITIONS SALARIALES DU COORDONNATEUR

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du coordonnateur ne prévoit pas de clause de majoration salariale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la régie a adopté la politique #P-ADM-001-2012 qui traite des conditions salariales des employés de la régie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration à procéder à l'évaluation annuelle du coordonnateur;

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger

D'ACCORDER à chaque 1^{er} janvier une majoration égale à ce qui est prévue dans la politique #P-ADM-001-2012 soit l'IPC et ce rétroactivement au 1 Janvier 2012;

DE VERSER une bonification égale à 5.5 % du salaire brut annuel au 14 Avril 2012;

D'AUTORISER M. Pierre Poirier président à signer au nom de la régie un addenda au contrat de travail du coordonnateur pour définir les échelons salariaux.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

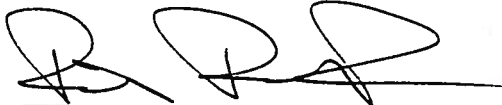
Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

11. R.130-03-2012 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Berthe Bélanger de lever la présente séance ordinaire à 17 h 20.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée


Pierre Poirier (Président)


Gilles Bélanger (Secr. Très.)